

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

par la voie de l'apprentissage



Effectue une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement

Le TISF effectue une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement, et à créer ou restaurer le lien social.

Il apporte un soutien à la parentalité auprès de familles ou une aide quotidienne à une personne lors de situations particulières : hospitalisation, décès, longue maladie, naissance, handicap, etc.

Il soulage et accompagne en assumant le quotidien : courses, ménage, repas, toilette, gestion du budget, etc. Il peut aussi accompagner les personnes dans leurs démarches administratives (recherche d'un logement, demande d'allocations chômage, etc.).

Il intervient en accord avec la famille mais également à la demande de travailleurs sociaux (assistant de service social, éducateur spécialisé, etc.) afin de rétablir un équilibre fragile ou rompu dans la vie quotidienne, en participant au projet personnalisé. Il peut également participer à des actions collectives et assure l'accompagnement de personnes âgées ou handicapées.

Pour ce faire, il travaille en lien avec les autres professionnels intervenant autour de la famille ou de la personne accompagnée.



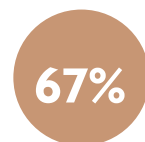
**Diplôme d'État
niveau 4**



**Condition d'accès :
aucun pré-requis**



**de réussite
promotion 2023**



**d'insertion
professionnelle
promotion 2023**

LES MISSIONS

- Développer des actions préventives, éducatives, d'accompagnement et de soutien.
- Faire avec la famille des gestes de la vie quotidienne dans un but éducatif et de soutien à la parentalité (travail sur l'hygiène et l'image de soi, jouer ensemble pour apprendre à respecter les règles, gérer son budget...);
- Avoir un rôle d'aide et d'accompagnement pour favoriser l'intégration de la famille dans son environnement ;
- Proposer et animer des ateliers à thème regroupant des familles pour favoriser le lien social (informations citoyennes sur les droits et les devoirs, cuisine) ;
- Produire des écrits professionnels qui servent notamment de support aux actions et d'aide à la décision pour les partenaires.

LIEUX D'INTERVENTION

Le technicien de l'intervention sociale et familiale exerce au domicile des personnes ou au sein d'établissements sociaux ou médico-sociaux (foyer de vie, lieu de vie, etc.).

FORMATION

La formation préparant au Diplôme d'Etat de TISF se déroule sur 2 ans, alternant temps de formation au CFA et emploi.

La **formation théorique comprend 950 heures**, dont 70 heures sont restituées à l'employeur, dites « heures de Formation En Situation de Travail » (FEST). Celles-ci favorisent une démarche inductive, soit l'apprentissage par l'expérience, la mise en pratique.

Un stage de 4 ou 5 semaines hors employeur peut être réalisé selon le contexte d'intervention en emploi.

DOMAINES DE FORMATION

- **DF1** : Conduite du projet d'aide à la personne (270h)
- **DF2** : Communication prof. et travail en réseau (100h)
- **DF3** : Réalisation des actes de la vie quotidienne (150h)
- **DF4** : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150h)
- **DF5** : Contribution au développement de la dynamique familiale (150 h)
- **DF6** : Accompagnement social vers l'insertion (130h)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Effectuer un entretien de positionnement au CFA
- L'entrée en formation peut s'effectuer au maximum 3 mois après la signature du contrat ou peut être immédiate si la formation a débuté.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation et du social.

Le TISF peut donc entamer une autre formation du secteur social en bénéficiant d'allégement ou non de formation, pour devenir éducateur de jeunes enfants ou moniteur-éducateur.

PRISE EN CHARGE

- Gratuité de la formation pour l'apprenti
- Fonction publique territoriale : prise en charge coût pédagogique 100% par le CNFPT
- Fonction publique hospitalière : voir conditions prise en charge ANFH
- Secteur privé : Financement OPCO selon coût contrat fixé par Frances Compétences

ACCÉDEZ À LA FORMATION

Contactez le CFA qui étudiera avec vous votre projet de formation.



6 Rue Chanoine Rance Bourrey
06105 Nice

102 Parvis Gillet | Avenue Philippe Seguin
83300 Draguignan

Tel. 04 92 07 73 24 | cfa@hetis.fr

[f](#) [in](#) [@](#) | www.hetis.fr